

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le dix janvier, le Conseil Municipal de Vausseroux, régulièrement convoqué le 03/01/2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vausseroux, sous la présidence de Mr Philippe ALBERT, Maire.

Présents : Philippe ALBERT, David ALAPHILIPPE, Sylvie AUBINEAU, Céline DARAIZE, Pascal DEQUICK, Sébastien GOURBAULT, Marie-Chantal GRELLIER, Flora LAMONTAGNE, Joël MOREAU.

Absente : Nadira BERCH.

Secrétaire de séance : Marie-Chantal GRELLIER.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Dossier DETR et FTDIL :

Mr Philippe ALBERT, Maire rappelle le projet d'aménagement d'un site d'accueil de transit scolaire. Il propose au Conseil municipal de déposer :

- un dossier de demande de subvention DETR et BONUS DETR
- un dossier de demande de subvention STDIL (réserve parlementaire)

Selon le plan de financement estimatif ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant	Organismes	Montant
Travaux - VRD	48 917,00 €	ETAT - DETR	16 751,10 €
Travaux d'accessibilités	3 740,00 €	ETAT - BONUS DETR	8 375,55 €
Maîtrise d'œuvre	3 180,00 €	STDIL réserve parlementaire	5 000,00 €
		Autofinancement	25 710,35 €
TOTAL	55 837,00 €	TOTAL	55 837,00 €

Après délibération, le Conseil municipal accepte le dépôt des demandes de subvention présentées. Mr Philippe ALBERT, Maire, est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ligne de trésorerie Crédit Mutuel :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de Crédit Mutuel :

- Montant : 50 000 €
- Durée: 12 mois
- Echéance : 31/01/2018
- Taux : +1,10 % déterminé en fonction de l'index Euribor 3 Mois
- Les intérêts sont arrêtés à la fin de chaque trimestre civil sur la base des montants affectivement appelés, et en fonction du nombre de jours réels d'utilisation.
- Mobilisation : réalisation en une fois ou par tranches minimales de 10 % à la demande de l'emprunteur.
- Commission d'engagement : 0,30 % (paiement trimestriel terme à échoir)
- Frais de dossier : 200 €

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement du Contrat.

Proposition de vente de terrain :

Mr Monchablon, propriétaire d'un terrain à bâtir de 1335 m², situé route de Vasles, avec un CUB accordé, souhaite revendre son terrain au prix de 10 € /m².

Après délibération, la commune qui avait déjà fait une offre de 3€, décide de maintenir son prix.

Branchement ADMR – Eau – Electricité :

Les demandes sont en cours.

Cantine Poitou-Resto (CONVIVIO) :

La convention avec CONVIVIO est a renégocier avant la fin juin 2017.

Il est décidé de faire un appel à plusieurs candidatures.

A voir avec la CCPG pour les prestataires sur les autres écoles.

Budget Cantine : répartition des charges du personnel du RPI :

Le personnel de la commune de Reffannes a géré les cantines pendant l'arrêt maladie de Mme Guégnard Françoise qui s'occupe habituellement ce dossier.

Une estimation de 6h55mn sera donc déduite du remboursement de la mise à disposition du personnel cantine à la commune de Reffannes pour le 1^{er} trimestre 2017.

Point budgétaire 2016 :

Le Maire donne information des résultats 2016 pour les budgets de la commune :

- Budget commune
- Budget cantine
- Budget commerce et activités économiques
- Budget lotissement « le Chemin Vert »

Questions diverses :

- courrier : le maire informe d'un courrier de demande d'attestation de vacance d'un logement pour l'exonération à la taxe d'habitation
- recensement des exploitations avicoles : infos Préfecture
- budget commerce et activités économiques : le bail commercial indique qu'il faut réviser les loyers à l'expiration de chaque période triennale selon l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2013 (indice 1646).
 - o Il convient donc de réviser le loyer au 01/01/2016 comme suit :
 - $\frac{135,59 \text{ € HT} \times 1615 \text{ (indice du 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2016)}}{1646 \text{ (indice du 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2013)}} = 133,04 \text{ €}$
 - et de faire un remboursement de l'année 2016
- Site INTERNET : le conseil décide de faire une réunion spécialement pour ce dossier le mardi 17 janvier 2017 à 18h30.
- Beuillas demande autorisation de travaux : une demande d'autorisation de travaux d'élargissement du pont pour passer avec un quad. Le Conseil Municipal refuse cette demande.
- Compétence PLUI de la CCPG : Compte tenu, entre autres, d'un prochain élargissement du territoire de la CCPG (fusion avec la Communauté de Communes Airvaudais-Val-de-Thouet), Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer, comme le prévoit la loi Alur, au transfert systématique de la compétence « Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au 27 mars 2017, à l'échelle intercommunale.